



C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus 23
Nombre membres élus en exercice : 23

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2023 À 19H00

présents : 19
représentés : 03
votants : 22
absents : 01

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des
Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville
sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

Date de la convocation :
09 septembre 2023

PRESENTS :

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Rémi PIET, Isabelle BESSE, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET,
Christian LAPEYRE, Pearl HIPPOLYTE, adjoints au Maire ;
Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Sophie PARADOT,
Catherine RODRIGUEZ, Franck DUMARTIN, , Antoine VIGNAUD,
Marine SAAD, Enzo BORTOLATO, Sandrine VILLENAVE, Eléonore
LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre MAZZON conseillers
municipaux.

Et de la publication en ligne
le :

ABSENTS REPRESENTES :

Le Maire,

Jean-Noël ELIPE donne procuration à Nicolas MUZOTTE
Marie-Pierre QUIBEL donne procuration à Antoine VIGNAUD
Catherine LABARRERE donne procuration à Jean-Pierre MAZZON

ABSENT :

Christophe BOURDIEU

SECRETAIRE DE SEANCE :

Isabelle BESSE

DÉLIBÉRATION N° 064 09 2023 - FINANCES – ATTRIBUTION ET VERSEMENT DE SUBVENTIONS – PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) BORDEAUX METROPOLE – 67 AVENUE EUGENE DELACROIX

Présentation par Christian LAPEYRE.

Bordeaux Métropole met en œuvre jusqu'en 2024 le Programme d'Intérêt Général (PIG 3) rebaptisé « le Réseau de la Réhabilitation de Bordeaux Métropole ». Ce programme représente une opportunité pour les habitants de bénéficier de conseils et d'un accompagnement individualisé ainsi que de subventions pour réhabiliter leur logement.

Plusieurs objectifs sont visés par le Programme d'Intérêt Général :

- Le traitement de l'habitat indigne et très dégradé ;
- L'amélioration de la performance énergétique et la lutte contre la précarité énergétique
- L'adaptation des logements aux handicaps et au vieillissement de leurs occupants
- Le développement d'un parc privé conventionné permettant la maîtrise des loyers maîtrisés.

Deux types de propriétaires peuvent bénéficier de l'aide à la réhabilitation :

- Les propriétaires occupants, c'est à dire les propriétaires qui occupent leur logement, sous conditions de ressources.
- Les propriétaires bailleurs, c'est à dire les personnes possédant un ou plusieurs biens immobiliers et qui louent ou souhaitent louer leur logement, en réalisant des travaux sous conditions d'encadrement du loyer pratiqué.

Par délibération en date du 10 octobre 2019 le Conseil Municipal d'Ambès a entériné sa participation à ce dispositif considérant que cette action représentait un intérêt communal majeur pour améliorer les conditions d'habitabilité de la commune.

Pour cela, la ville a défini un règlement d'intervention plafonné à 30 500 €

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville à :

Mme TRICHOT, propriétaire occupant du logement situé au 67 avenue Eugène Delacroix à Ambès.

Cette opération consiste en l'adaptation du logement.

Ce dossier a reçu un avis favorable du comité partenarial du PIG, et a été agréé lors de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) du 19/07/2023 sous le n° 33018914.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 10 069 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 3 524,15 €
Aide de Bordeaux Métropole 1 000 €
Aide de la Ville au propriétaire : 1 000 €
Participation caisse des retraites : en cours

Le propriétaire occupant s'engage à occuper son logement durant 6 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à accorder à Mme TRICHOT une participation d'un montant de 1 000 € ;
- **ENGAGE** le montant de la subvention et d'imputer la dépense correspondante au compte 204-222 ;
- **AUTORISE** le versement de l'aide après réalisation des travaux et visite de conformité d'InCité ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré le 13 septembre 2023
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

